



## Liste des pièces à fournir

- 1 photo d'identité (notez au dos nom/prénom et formation) que vous collez sur la fiche administrative
- 1 fiche administrative (**toutes les rubriques doivent être remplies ou elle sera rejetée et doit être signée**)
- Photocopie des diplômes (relevé de notes du BAC antérieur à 2026 **non accepté – demander attestation de réussite au rectorat**)
- Photocopie du carnet de vaccinations (à jour) (obligatoire)
- Document obligation vaccinale (obligatoire en plus du carnet de vaccinations)
- Extrait du casier judiciaire n°3 **datant de moins de 3 mois**
- Attestation d'adhésion à la CVEC (obligatoire avant le **10 juillet 2026**)
- 1 chèque de 513 €

**Personnes en situation de handicap : un rendez-vous téléphonique sera systématiquement proposé avec la référente handicap. Il n'est pas nécessaire avant cela de joindre les justificatifs.**

**Pour les étudiants sous réserve de l'obtention du BAC (Terminale), vous devrez dès parution des résultats informer la scolarité de votre admission et adresser votre relevé de notes mentionnant votre admission.**

### Informations :

### Allègement :

Vous pouvez faire une demande d'allègement ou de dispense vous trouverez la notice d'informations et le dossier de demande sur notre site [www.irtsnouvelleaquitaine.fr](http://www.irtsnouvelleaquitaine.fr)

**Bourses :** Les bourses sont délivrées par la Région Nouvelle Aquitaine. Les dates d'ouverture de la plateforme ne sont pas encore connues. Nous vous adresserons par mail dès sa parution, la plaquette d'information afin que vous puissiez faire votre demande. Votre demande sera validée par nos services après la date d'entrée en formation et étudiée par la Région Nouvelle Aquitaine.

**Note : Ne pas retarder l'envoi du dossier pour le casier judiciaire– vous ferez un complément de dossier. PAS D'ENVOI PAR MAIL NI EN RECOMMANDE**